

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE N° 2023/155

**AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE DE DEBIT DE
BOISSONS – RASSEMBLEMENT ECONOMIQUE VALSERHONOIS (REV)**

Le Maire de Valsershône,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2212-2,

VU le Code de la Santé Publique, notamment son article L.3334-1 et L.3334-2,

VU la demande présentée par l'association RASSEMBLEMENT ECONOMIQUE VALSERHONOIS (REV), tendant à obtenir l'autorisation temporaire de servir des boissons de 3^{ème} catégorie du dimanche 17 décembre 2023 à 10h00 au dimanche 17 décembre 2023 à 21h00, à la Place des Déportés, 01200 Valsershône, à l'occasion du Marché de Noël,

ARRETE

Article 1 : L'association RASSEMBLEMENT ECONOMIQUE VALSERHONOIS (REV) est autorisée à ouvrir un débit de boissons de groupe 3 du dimanche 17 décembre 2023 à 10h00 au dimanche 17 décembre 2023 à 21h00, à la Place des Déportés, 01200 Valsershône, à l'occasion du Marché de Noël.

Article 2 : L'association RASSEMBLEMENT ECONOMIQUE VALSERHONOIS (REV) se conformera à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée,

- à la Brigade de Gendarmerie de Valsershône
- à la Police Municipale
- au demandeur

Fait à Valsershône, le 26 octobre 2023

Pour Le Maire
L'adjointe déléguée
Isabelle DE OLIVEIRA


Mis en ligne le 11 novembre 2023